

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
COMMUNICATION
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 14 MARS 2018

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le huit mars deux mille dix huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU JEUDI 8 MARS 2018 – NON QUORUM

PRESENTS

ACHERES	Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
	Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Christiane PIRET, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Niayé CAMARA, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE
	Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
	Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Nicolas BENARD, DELEGUE SUPPLEANT
AIGREMONT	Ulrika BRUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
	Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
AUBERGENVILLE	Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE
BOUGIVAL	Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT
	Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Caroline DOUCET, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Philippe SEJOURNE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Michèle GRELLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Eric GERNER, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Corinne MARTINEZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE
	Sylvie HURTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
	Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Frederic GOZLAN, DELEGUE TITULAIRE
	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT
	Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY	Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE Thierry GUILLOT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Emmanuela CARDOSO, DELEGUEE SUPPLEANTE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Eric DEWASMES, DELEGUE SUPPLEANT
MEULAN-EN-YVELINES	Jordan FOSSE, DELEGUE TITULAIRE Axel ROMERA, DELEGUE SUPPLEANT
MORAINVILLIERS	Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Karl OLIVE, DELEGUE TITULAIRE Karine EMONET-VILLAIN, DELEGUEE TITULAIRE Gilles DJEYARAMANE, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Laure MEUNIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Frederic SPANGENBERG, DELEGUE TITULAIRE Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Chantal POTTIER, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Laurent MONIN, DELEGUE TITULAIRE Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Jean-Pierre LAIGNEAU, DELEGUE SUPPLEANT Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth MESSENGER, DELEGUEE TITULAIRE Janick GEHIN, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice VIVIEN, DELEGUEE SUPPLEANTE Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT /AUBERGENVILLE/ BOUAFLE/ BOUGIVAL /CARRIERES-SOUS-POISSY/ FOURQUEUX/ LE VESINET/
LES ALLUETS-LE-ROI/ LOUVECIENNES/ MAREIL-MARLY/ MEDAN/ MORAINVILLIERS/ ORGEVAL/
POISSY/ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/ SAINT-NOM-LA-BRETECHE/ VERNEUIL-SUR-SEINE/ VERNOUILLET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	32
+ 1 Communauté de Communes	:	2
QUORUM	:	35
<u>Délégués présents</u>	:	19
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	19

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le vingt-huit février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMADEI, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018 – SUITE NQ

PRESENTS

ACHERES	Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
AUBERGENVILLE	Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Charlotte GOSSELET, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Caroline DOUCET, DELEGUEE TITULAIRE
	Christiane PIRET, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Niayé CAMARA, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
	Benoît BEAUNEZ, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Bruno CHELET, DELEGUE TITULAIRE
	Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Laurence LELARGE, DELEGUEE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Laure MEUNIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Laurent BAROUX, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Janick GEHIN, DELEGUEE TITULAIRE
	Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Nicolas BENARD, DELEGUE SUPPLEANT
AIGREMONT	Ulrika BRUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
	Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
BOUGIVAL	Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
	Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Eric GERNER, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE
	Sylvie HURTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
	Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Cédric PEMBA-MARINE, DELEGUE SUPPLEANT
	Frederic GOZLAN, DELEGUE TITULAIRE
	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT
	Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE

LOUVECIENNES	Laurence LAFONT, DELEGUE TITULAIRE Sanja JOLIOT, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE Thierry GUILLOT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Emmanuela CARDOSO, DELEGUEE SUPPLEANTE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE Laure BATHGATE, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Marcel DERUE, DELEGUE TITULAIRE Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Karl OLIVE, DELEGUE TITULAIRE Karine EMONET-VILLAIN, DELEGUEE TITULAIRE Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilles DJEYARAMANE, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Frederic SPANGENBERG, DELEGUE TITULAIRE Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Chantal POTTIER, DELEGUEE TITULAIRE Henriette LARRIBAU, DELEGUEE TITULAIRE Charlotte PREVERAUD DE VAUMAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENES-SUR-SEINE	Laurent MONIN, DELEGUE TITULAIRE Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre LAIGNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth MESSEGER, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice VIVIEN, DELEGUEE SUPPLEANTE Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE Stéphane LEDOUX, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/BOUAFLE/BOUGIVAL/CHATOU/VESINET/LES ALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/ MAREIL-MARLY / MORAINVILLIERS/ POISSY/ TRIEL-SUR-SEINE/ VERNOUILLET/ VILLENES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	32
+ 1 Communauté de Communes	:	2
QUORUM	:	Pas nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	/

RÉUNION DU 14 MARS 2018

Le quorum étant atteint, **le Président** remercie les membres du Comité pour leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Monsieur HUSSON, représentant la Ville du Croissy, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017
- Rapport d'orientation budgétaire 2018
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2017

Le Président demande si le procès-verbal fait l'objet d'observations.

Madame DOUCET fait remarquer qu'il est dommage que les noms des élus intervenant ne soient pas indiqués dans les procès-verbaux comme cela était fait auparavant, tout comprenant que cela n'est pas toujours facile. Elle suggère que chacun se présente avant de prendre la parole.

Monsieur SAILLARD précise que, lorsqu'il est présent, il note, dans la mesure du possible, les noms des élus qui interviennent, et ajoute qu'il n'est pas toujours aisé de reconnaître les voix sur l'enregistrement de la séance.

Le Président suggère que chacun se présente lors de sa prise de parole. Il comprend cette remarque car certains Maires sont attentifs aux interventions de leurs représentants.

Sans aucune autre observation, **le Président** soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Président présente le rapport et apporte quelques précisions. Concernant les dépenses, il précise que, dans le chapitre 1 « frais généraux », la prévision pourrait être éventuellement diminuée plus tard si l'activité du Syndicat s'arrête en cours d'année. Dans le chapitre « subvention exceptionnelle à Yvelines 1^{ère} », il fait observer que les contrats de sécurisation professionnelle proposés par Pôle Emploi présente un certain nombre d'avantages pour les salariés. Il souligne également que le montant estimé de l'accord pour le versement d'une indemnité aux salariés correspond à la demande de ceux-ci et que la négociation ne se situe pas dans une phase conflictuelle, tout au moins au niveau des montants. Il précise que les sommes évoquées correspondent à la situation au 1^{er} février mais que, à la date du 14 mars, les montants des dépenses restantes dues par l'association ont un peu augmenté. En ce qui concerne les recettes, il précise que, dans le chapitre 2 « la participation des communes membres », cette participation est d'un peu moins de la moitié de ce qui est versé en année courante.

Le Président ouvre le débat.

Monsieur FAIST demande une explication, dans le chapitre des recettes, sur la phrase concernant la reprise de l'excédent de fonctionnement. Il fait remarquer que, pour lui et après avoir fait les calculs, le point 1 des recettes est antinomique avec le point 2 ; en

effet, afin de favoriser les communes, il est prévu de reprendre 30 000 € de recettes et cette somme n'est pas défalquée du montant prévu des cotisations des communes. Il explique que, considérant une marge de 30 000 € sur ce qui devrait être versé à Yvelines 1^{ère}, puisque le défaut de trésorerie constaté est de l'ordre de 140 000 € et qu'il est demandé 170 000 €, or il y a 30 000 € de résultat ; de plus, il est dit que ces 30 000 € ne vont pas impacter la cotisation des communes adhérentes, ce qui ici est inexact. En deuxième point, il demande pourquoi il est prévu 60 000 € de marge par rapport aux besoins prévus et non pas 30 000 € uniquement, même s'il comprend qu'il serait compliqué de redemander de l'argent aux communes dans le courant de l'exercice, même si le trop perçu était restitué et qu'en inscrivant plus, cela permet aux communes de préciser leur choix de fiscalisation ou de budgétisation dans leur budget propre. Il propose enfin d'indiquer dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire que le syndicat fera tout son possible pour clôturer son existence avant la fin de l'exercice 2018.

Monsieur SAILLARD répond sur le premier point et précise qu'effectivement les 29 000 € n'impactent pas, en moins, la contribution des communes. Il explique qu'il est précisé que c'est pour éviter d'aller chercher des cotisations auprès des communes, car la dynamique est de dire qu'une reprise anticipée du résultat est faite et c'est ce qui permet d'avoir cette marge à cette hauteur-là. S'il n'y a pas de reprise anticipée et que la volonté est d'aboutir à la même marge, il faudra obligatoirement appeler ces 29 000 € auprès des communes. Il fait observer, concernant la deuxième question sur le montant de 60 000 € qui pourrait être considéré comme trop élevé, que c'est bien l'objet du débat et que c'est ce qui a été proposé au Président qui l'a validé. Il explique qu'il s'agit d'une liquidation sur la dernière année, et que 85 à 90% des sommes dues sont connues, mais que des éléments non vus ou des taxes non identifiées peuvent apparaître. Il remarque que la somme de 60 000 € est effectivement discutable, mais qu'elle reste cohérente par rapport à l'objet et à l'enjeu d'un budget d'une telle association dans une phase de liquidation. Il ajoute que si l'appel est trop juste, le risque, notamment pour les communes fiscalisées, sera de retourner auprès des collectivités en septembre ou octobre pour leur dire qu'il manque 50 000 €. Il émet un avis « administratif » à ce sujet et pense que cela pourrait être mal vécu par les communes qui devront verser cette somme supplémentaire. La position de l'ensemble des syndicats est qu'il vaut mieux demander une fois que d'y revenir. Il fait remarquer que c'était simple lorsqu'il y avait une activité annuelle, mais que c'est beaucoup moins facile, aujourd'hui, dans le cadre d'une dissolution. Concernant le troisième point, il signale qu'administrativement la vie du syndicat dépend de l'extinction de l'association et le point majeur, aujourd'hui, n'est pas tellement la dissolution courante, mais le contentieux évoqué qui sera le point de clôture de cette association et donc du syndicat.

Monsieur FAIST précise qu'il a bien entendu les explications de Monsieur SAILLARD et les reformule en disant que la volonté du syndicat est d'avoir une marge de 60 000 € au lieu de ce qui est indiqué dans le chapitre des dépenses, à savoir une marge 30 000 €. Dans le chapitre des dépenses du Rapport d'Orientation Budgétaire, il est écrit qu'une marge de 30 000 € est nécessaire pour pouvoir couvrir l'évolution éventuelle des besoins d'Yvelines 1^{ère} et qu'il peut lire qu'il est question de 170 000 € au lieu de 138 000 € environ. Il ajoute qu'ensuite, sans qu'on ne précise rien dans le rapport, il est dit que le résultat va être gardé et mis de côté pour éventuellement en faire quelque chose ultérieurement.

Monsieur SAILLARD pensait que cela était affiché clairement.

Monsieur FAIST répète que soit c'est la manière de présenter les recettes ou les dépenses mais que quelque chose n'est pas cohérent dans la présentation.

Monsieur SAILLARD souligne qu'il en est navré.

Monsieur FAIST revient sur le deuxième point et précise qu'il a bien compris qu'il est plus facile de prendre de l'argent maintenant que de le récupérer plus tard. Il ajoute qu'il est d'accord sur ce principe puisque tous les élus vont décider la façon dont va être versée la cotisation à Yvelines 1^{ère}. Il souligne que, si cette opération est fiscalisée, les contribuables vont être taxés sur leur rôle et paieront ladite cotisation sur leurs impôts. Si tout ou partie

de cette cotisation de 30 000 € est rendue aux communes, cela sera comptabilisé en budgétaire et non en fiscal. Ainsi, les contribuables auront payé et les communes toucheront le solde. Il fait remarquer que c'est tant mieux pour les communes qui ont des pertes de dotation et des budgets contraints à 1,2 % et qui ont envie, actuellement, d'avoir de l'argent, mais que cela pose une question morale sur l'impôt.

Le Président indique qu'il est d'accord avec Monsieur FAIST, mais rappelle toutefois qu'il faut relativiser le montant de la cotisation. Il fait remarquer, en supposant qu'il soit pris 30 000 € de moins, soit 15% de moins sur le budget, que cela reviendrait à demander 1,20 € au lieu de 1,40 €. Il ajoute qu'il n'est pas certain que les 0,20 € jouent beaucoup sur le niveau d'imposition des concitoyens concernés, et que, fort heureusement ou fort malheureusement, il aimerait bien que ce soit l'essentiel des impôts payés qui figurent ici. Il précise que, pour lui, cette notion de précaution est essentielle. Il rappelle qu'Yvelines 1^{ère} est tombée, il y a peu de jours, sur un phénomène qui était passé totalement inaperçu. Il explique qu'en effet, pendant très longtemps, et les élus qui sont dans les GRH le savent parfaitement, en cas d'indemnité transactionnelle après licenciement, celle-ci était nette de toutes charges sociales ou autres taxes. Aujourd'hui, cette indemnité n'est toujours pas taxée, mais est soumise à une charge forfaitaire, type CSG de près de 10% qu'il faut rajouter. Or cela n'avait pas été pris en compte dans l'estimation d'Yvelines 1^{ère}, et il convient donc, pour une indemnité de 105 000 €, de rajouter 10 000 € qui, par conséquent, sont d'ores et déjà consommés. Il souligne que des frais supplémentaires non prévus peuvent survenir très rapidement. Il donne l'exemple des honoraires d'avocats qui peuvent augmenter très vite en cas d'éventuelles discussions entre l'avocat d'Yvelines 1^{ère} et l'avocat de la partie adverse. Sachant qu'il y a huit salariés, la somme de 10 000 € peut rapidement être atteinte. Il ajoute qu'il faut prendre en compte le litige qui arrive en octobre et qui pourrait aboutir à une conclusion qui soit contraire aux intérêts d'Yvelines 1^{ère}. Dans cette perspective, il faudrait trouver une autre solution car les 30 000 € d'avance ne suffiraient pas. Il répète que, pour lui, la précaution semble logique et sage, mais souhaite cependant que cette somme suffise car cela signifierait que l'appel d'octobre va dans le bon sens, et que le salarié ne va pas en cassation. Il termine en disant que, de nos jours, tout peut arriver et cela n'est pas suspensif.

Monsieur RIBAUT souhaite évoquer trois points, dans le prolongement de ce que disait Monsieur FAIST. Tout d'abord il précise, qu'étant en Débat d'Orientation Budgétaire, les chiffres qui viennent d'être évoqués peuvent être affinés avec les informations qui seront reçues au fur et à mesure et que, d'ici au budget, une bonne surprise peut être envisagée. En deuxième point, il pense qu'il est bien de préciser que la vie du syndicat s'éteindra après le contentieux qui est en cours, cela en passant sur les conditions financières déjà évoquées, et que c'est l'objectif que les élus ont en commun. Enfin, en troisième remarque, il demande si quelqu'un, ici présent, connaît aujourd'hui 14 mars la moindre réflexion ou pensée qui supposerait que le syndicat ne s'arrêterait pas après ce contentieux.

Le Président signale que ce n'est pas le sujet du débat du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur RIBAUT réplique que c'est important. Il insiste sur le fait que, dans les mois qui viennent, il faut être sûr qu'une personne ne se manifeste pas en proposant une idée qui permettrait de maintenir le syndicat. C'est la raison pour laquelle il pose la question suivante : y a-t'il aujourd'hui des réflexions ou des idées sur une éventuelle continuation du syndicat après la dissolution de l'association Yvelines 1^{ère} ?

Le Président souhaite que les choses soient claires et fait remarquer à Monsieur RIBAUT qu'une personne peut très bien avoir une excellente idée qu'elle souhaite débattre en syndicat pour savoir ce qu'il convient de faire ensuite.

Monsieur RIBAUT demande à nouveau confirmation qu'il n'y a pas ce genre d'idée actuellement.

Le Président répond par la négative, mais précise que ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Il ajoute que le Débat d'Orientation Budgétaire ne prévoit pas, par exemple, une somme pour faire une étude et que, par conséquent, il est clair qu'il n'y a pas ce genre de dispositif, ni de volonté cachée, à l'heure actuelle, de proposer une idée. Cependant, il signale que rien n'oblige aujourd'hui un élu présent ou non à dire qu'il a une idée géniale qu'il pourrait exposer lors d'un autre comité, il en va de la liberté de chacun fort heureusement. Il souligne qu'il y a environ 25 élus dans l'assemblée, que de nombreuses communes, et non des moindres, ne sont pas représentées et que certaines communes pourraient très bien avoir une idée, l'évoquer ultérieurement pour voir ce que cela peut donner. Cependant il souligne que Monsieur RIBAUT a raison et ajoute qu'il pourrait y avoir une idée excellente, par principe, qui soit avancée par l'un des élus, ou par quelqu'un autre, et qu'elle soit rejetée par l'assemblée.

Monsieur RIBAUT relativise sa question, mais demande toutefois confirmation que personne dans l'assemblée n'a eu connaissance d'une quelconque réflexion à ce sujet.

Le président, confirme, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'idée particulière.

Sans autres questions, le Président met au vote le Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HUSSON souhaite s'exprimer sur ses préoccupations concernant les archives précieuses d'Yvelines 1^{ère}. Il est bien conscient que la décision ne sera pas prise aujourd'hui, mais il souhaite savoir ce qu'elles vont devenir ou comment elles pourraient être valorisées.

Madame FORENSI prend la parole, notamment car elle siège au conseil d'administration et épaula le Président liquidateur Monsieur DUCLOS. Elle signale que des cartons d'archives sont en train d'être remplis. Elle rapporte que les contacts avec l'INA ont été infructueux car l'INA n'est pas intéressé par les archives d'Yvelines 1^{ère}. En revanche, attache a été prise auprès du Conseil Départemental qui s'est manifesté car il est volontaire pour récupérer les archives. Elle précise qu'elle est bien au courant de la discussion très précise que Monsieur HUSSON a eu avec Monsieur DUCLOS lors de la réunion de la semaine dernière et qu'elle a bien noté qu'il était en mesure d'apporter son aide dans le cadre du recensement de l'ensemble des supports d'Yvelines 1^{ère}.

Monsieur HUSSON répond qu'il est d'accord pour apporter son aide, mais pas pour garantir une solution. Il précise, qu'à ce stade, il y a une obligation de la part du Centre Départemental des Archives de s'occuper du problème, ne serait-ce qu'au titre de conseil. Il conçoit tout à fait qu'il y ait des problèmes à cause du matériel nécessaire pour exploiter les archives, mais, en tout état de cause, il est absolument obligatoire légalement de conserver ces archives. La question est de savoir qui et avec l'aide de qui. Il note, avec beaucoup d'intérêt, que le département est prêt à apporter un soutien.

Madame FORENSI explique que le département s'était manifesté lors des pourparlers avec l'INA, cela avait été mis en suspend et elle ajoute qu'ils sont parfaitement au courant des avancées sur le sujet.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 19h15

